I- **PRESENTATION DU PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES**

**- Situation Géographique**

Programme National de Prévention des Maladies Non Transmissibles (PN PMNT est situé à l’avenue Lambin dans la commune du plateau près de la Direction Générale de la Caisse Nationale Prévoyance Sociale (CNPS).

**- Statut juridique**

Créé en 2003 par l’arrêté n° 060/MDC/Cab du 05 mars 2003sous la dénomination de Programme STEPS,le **Programme National de Prévention des Maladies Non Transmissibles** (PN PMNT) est une structure technique du Ministère de la Santé et de l’Hygiène Publique dont l’organisation, le fonctionnement et les missions actuelles ont été reprécisées par l’Arrêté N° 036/MSHP/CAB du 11 février 2008.

**- Mission**

Le programme a pour mission de contribuer à la réduction de la mortalité et la Morbidité dues aux maladies non transmissibles par les activités de types promotionnels, préventifs et de recherches.

**II- ORGANIGRAMME**

**ORGANIGRAMME DU PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES**

**DIRECTEUR COORDONNATEUR**

 Directeur

 Coordonnateur

 Adjoint

##  Secrétaire

**Service Administratif et Financier**

**Service des Handicaps**

**Service des hémoglobino-pathies**

**Service des affections respiratoires chroniques non transmissibles**

**Service des affections rénales chroniques**

**Service de l’Information et de la Communication pour le Changement de Comportement**

**Service de la Gestion des Facteurs de Risque et de Promotion des Comportements et Modes de Vie Sains**

**Service de la Surveillance, du Suivi et de l’Evaluation**

**III- ORGANISATION**

Le Programme National de Prévention des Maladies Non Transmissibles est dirigé par un Directeur Coordonnateur qui devrait être aidé dans sa tâche par un Directeur Coordinateur Adjoint, huit (8) chargés d’Etude et des Personnels d’appui, composés de fonctionnaires et de contractuels.

La Direction de Coordination est composée de huit services :

1. **Le Service de la Surveillance et de l’Evaluation**
2. **Le service de la Gestion des Facteurs de Risque et de Promotion des Comportements et Modes de Vie Sains**
3. **Le Service de l’Information et de la Communication pour le Changement de Comportement**
4. **Le Service Administratif et financier**
5. **Le service des Hémoglobinopathie**
6. **Le Service des affections respiratoires chroniques non transmissibles**
7. **Le Service des affections rénales chronique**
8. **Le Service des Handicaps**

**IV- EQUIPE DIRIGEANTE**

Le Programme National de Prévention des Maladies Non Transmissibles est actuellement dirigé par un Directeur Coordonnateur aidé dans sa tâche par un Directeur Coordinateur Adjoint.

**V- LES DIFFERENTES ACTIVITES**

* Prévention
* Promotion de la santé
* Plaidoyer
* Formation
* Recherche

**VI- POLITIQUE SANITAIRE (Fondements-Principes-Vision)**

La politique sanitaire du programme est traduite à travers Les documents **de** Politique et de Stratégies Nationales de Prévention et de Prise en charge des Maladies Non Transmissibles en Côte d'Ivoire dont les Fondements et les Principes sont :

**A- Fondements de la politique nationale** **de prévention et de prise en charge des maladies non transmissibles**

La politique nationale de prévention et de lutte contre les maladies non transmissibles se fonde sur l’adoption de diverses stratégies au plan international, notamment :

**1-** la stratégie mondiale de l’OMS pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles

**2**- la stratégie africaine de lutte contre les maladies non transmissibles

**3**- la stratégie mondiale pour l’alimentation, l’activité physique et la santé

**4-** la convention anti tabac par la 56e Assemblée Mondiale de la Santé

**5**- Résolution WHA60.23 sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles : mise en œuvre de la stratégie mondiale

**6**- Rapport de l’OMS sur l’épidémie mondiale du tabac en 2008 – Stratégie MPOWER

**7**- Résolution WHA61.4 sur les stratégies pour réduire l’usage nocif de l’alcool

**8**- Plan d’action mondial 2008-2013 pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles

**9**- Plan National de Développement Sanitaire 2009-2013

**10**- La menace pour le système de santé et l’économie nationale du fait des maladies chroniques devenus un problème de santé publique en Côte d’Ivoire.

**B- Principes de la politique nationale** **de prévention et de prise en charge des maladies non transmissibles**

La prévention et la prise en charge intégrée des maladies non transmissibles reposent d’une part sur les caractéristiques de la stratégie globale de l’Organisation Mondiale de la Santé pour la prévention intégrée et le contrôle des maladies non transmissibles et d’autre part sur les principes de promotion de la santé. On retiendra les principes de base suivants :

**1**. L’action sur les facteurs de risque modifiables des maladies non transmissibles et leurs déterminants

**2**. L’approche globale

3. L’approche intégrée

4. L’approche STEPwise

5. La projection sur toute la durée de la vie

6 La participation communautaire

7. L’empowerment

8. Le contextualisme

9. La multisectorialité

10. La multi stratégie

11. L’équité

12 La durabilité

**C- Vision**

Dans un environnement construit amélioré, institutionnel, macroéconomique et réglementaire appropriés, les populations vivant en Côte d’Ivoire connaissent les facteurs de risques, ont accès à un traitement adéquat et équitable et mettent en oeuvre les mesures de prévention des maladies chroniques non transmissibles

**VII- STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES**

Les stratégies nationales de lutte contre les maladies non transmissibles reposent sur les stratégies de Promotion de la Santé sur la base desquelles, un **Plan d'Action Intégré de Prévention et de Prise en Charge des maladies non transmissibles en Côte d'Ivoire 2011-2014** a été adopté et remis aux autorités Gouvernementales en 2011.

* Réorientation des Service de Santé
* Acquisition des aptitudes individuelles
* Renforcement de l’Action Communautaire
* Elaboration de politique publique saine
* Création de milieux favorables